

Former les professionnels intervenant auprès des jeunes au repérage des troubles psychiques

Groupe de Suivi	Repérage et prévention – Repérages Ados
Numérotation	1.5.1.
Titre	Former les professionnels intervenant auprès des jeunes au repérage des troubles psychiques
Catégories	Public : municipalités, acteurs locaux (sanitaires, social et médico-social), bailleurs sociaux, gardiens... Thématique : Repérages Ados
Cadastre Régional	Rien à Signaler
Justification de l'action	- Les acteurs de 1ère ligne, dont les professionnels de santé (médecin généraliste, entourage familial, voisins, gardiens d'immeubles, acteurs de la ville, du milieu scolaire ou professionnel, intervenants à domicile ...) sont confrontés à leur manque de connaissances des troubles psychiques. - La stigmatisation, la non demande, retardent les démarches d'accès aux soins et aux accompagnements. - La formation aux 1ers secours en santé mentale n'est pas encore déployée dans le département. - Des actions de sensibilisation du grand public sont déployées par les CLSM¹, mais leur effet est difficile à évaluer en termes d'impact. Ces actions sont coûteuses en ressources, et n'atteignent parfois que des publics déjà concernés. - Problématiques d'identification et sensibilisation des acteurs de proximité - On relève un défaut de formations des professionnels sur des phénomènes nouveaux (exemple : les violences, la prostitution infantile, les risques liés aux réseaux sociaux). - Des difficultés sont constatées dans la coordination de la transition psychiatrie infanto-juvénile / psychiatrie générale
Objectifs	Mettre en place un plan de formation pour sensibiliser la population générale au repérage des pathologies psychiatriques de l'adolescent et notamment : - Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale - Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
Description de l'action	Action 1 : Recensement des actions existantes sur le territoire des Hauts-de-Seine <u>Déroulé prévu et calendrier</u> - Septembre à Décembre 2022 Action 2 : Sessions de sensibilisation et de formation pour tous les professionnels de la jeunesse. Sur le modèle du CLSM de Suresnes : organisation de sessions de sensibilisation et de formation pour tous les professionnels de la jeunesse (animateurs de centre social, enseignants, CPE², principaux de collèges, éducateurs spécialisés) sur différentes thématiques, en fonction des besoins rencontrés par les professionnels. Les formations sont dispensées par des professionnels du réseau pour favoriser les connaissances mutuelles et faciliter les orientations. <u>Déroulé prévu et calendrier</u> - A partir de janvier 2023, sessions régulières (1 par mois)

¹ Contrats Locaux de Santé Mentale

² Conseiller principal d'éducation

	Action 3 : Repérage chez les jeunes par le self help Sur le modèle du pôle de psychiatrie générale de Suresnes-Puteaux (EPSM³ Érasme) : ils mènent plusieurs projets qui pourraient être mis en lien avec le repérage chez les jeunes : développer l'approche par le self help (apprendre aux personnes à repérer elles-mêmes leurs difficultés par des échelles d'évaluation, des outils numériques), étendre les actions mises en place par les équipes sentinelles, dédiées à la coopération avec les bailleurs sociaux, aux acteurs en contact avec les jeunes (éducation, professionnels libéraux, etc.) <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • Septembre 2022 – Décembre 2022 – Retour d'expérience • Janvier 2023 : Sessions régulières (1 par mois) Action 4 : la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM) à l'échelle du département pour les adolescents • Organisation d'une ou plusieurs formations (15 participants sur 2 jours) dans chaque CLSM - CLS⁴ des Hauts-de-Seine et la maison des ados <u>Déroulé prévu et calendrier:</u> • A partir de Septembre 2022 - action portée par les différents CLSM du 92 et CLS – maison des ados - 1 formation par mois • A partir de Septembre 2023 – Étendre les formations aux CCAS⁵, toutes les municipalités • A partir de Septembre 2024 – Étendre les formations aux collèges et lycées <u>Territoire cible</u> : Communes des Hauts-de-Seine
Indicateurs de suivi et de résultats	• Existence d'un référencement des actions du territoire • Nombre de sessions réalisées • Nombre de territoires concernés ayant reçu la formation • Nombre de sensibilisation à destination des acteurs de la jeunesse sur le repérage précoce déployés dans le département chaque année • Fréquentation de ces temps de sensibilisation (nombre de participants et secteur professionnel) • Questionnaires de satisfaction • Évaluation de l'action en santé publique
Acteur en responsabilité	Coordinateurs des CLSM-CLS - Maison des ados
Acteurs impliqués	CLSM, CLS, CCAS, municipalités, acteurs locaux (sanitaires, social et médico-social), bailleurs sociaux, gardiens, la maison des ados, ... Education nationale, municipalités, CLSM, cités éducatives, associations de terrain et celles représentant les parents, CMPEA ⁶ , dispositifs sectoriels fonctionnels
Ressources prévues	• Pas de budget recensé pour les temps de sensibilisation sur l'année 2022 • 3120 euros par session pour 15 personnes pour la formation PSSM
Références PTSM correspondantes	Axe 1. Développer le repérage précoce des troubles de santé mentale 1.2 Renforcer le repérage précoce vers les 15-25 ans 1.2.1 Former les professionnels intervenant auprès des jeunes au repérage des troubles psychiques

³ Établissements Psychosociaux Médicalisés

⁴ Conseils Locaux de Santé

⁵ Centre Communal d'Action Sociale

⁶ Consultations Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents

	1.2.2. Développer des dispositifs d'intervention en santé mentale hors murs, permettant de renforcer le repérage auprès des jeunes dans des lieux neutres, non stigmatisants. 1.2.3. Renforcer la coordination des acteurs de la santé mentale sur les questions de repérage précoce. Axe 2. Améliorer les délais d'accès aux soins psychiques 2.3. Développer des dispositifs spécifiques de soins psychiatriques pour les grands adolescents/ jeunes adultes 2.3.1. Former les professionnels en psychiatrie du département à la clinique spécifique à cette tranche d'âge.
--	--